

Image not found or type unknown



Pouvoir de copropriétaire

Par **Marc SUPILAMI**, le **21/06/2011** à **18:26**

Bonjour,

Lors de la dernière assemblée (syndic pro), un copropriétaire a donné son pouvoir à un syndic pro. étranger à la copro, est-ce légal ?

Ce syndic mandaté, (président de la FNAIM), a complètement subjugué notre syndic, il a fait pression sur les différents copropriétaires, les menaçant de recours...

Certains des votes en ont été modifiés, notre syndic écrivait les résolutions sous la dictée de ce malotru!

y-a-t-il un recours ?